

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Madame Samia RIFFAUD-BRUNET

N° 28413

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLITAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-2, L5212-25, L5214-4 et L5215-18 ;
Vu la délibération n°53 du conseil communautaire du 8 avril 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2024-118 du 3 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Madame Samia RIFFAUD-BRUNET à Saint-Denis (93) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée.

DÉCISION

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Madame Samia RIFFAUD-BRUNET à la « Journée nationale Anti » à l'Assemblée Prospekt - 1 rue des Chemises - 93017 SAINT-DENIS (93), le 30 juin 2024.

Article 2 : D'autoriser à l'Etat, sous réserve du remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses occasionnés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Inviter le directeur général des services et l'inspecteur de l'écritaire sont chargés d'exécuter en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 02/06/2024

Publié le 02/06/2024
Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1222 du 22 octobre 2019
relative à l'accès à l'information



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Madame Samia RIFFAUD-BRUNET

1 DOCUMENT - Publié le 2 Juin 2026



28413.pdf
(.pdf, 257,1 Ko)



TÉLÉCHARGER